



2020

Fédération Française de Baseball & Softball

2020

N2

PROCES VERBAUX

Mars Avril 2020

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**Bureau fédéral
du 15 mars 2020 en téléconférence**

Membres ayant participé à la téléconférence : Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Frédéric GUERN, Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET

Membres invités : Stephen LESFARGUES, François COLLET

Il est constaté que les membres étant tous présents, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Didier SEMINET.

Le Président expose les faits et conséquences de l'épidémie de Covid-19 qui sévit sur notre territoire. Par précaution et avec accord du Secrétaire Général, les clubs avaient été informés dès le 12 mars de la suspension des compétitions nationales et régionales à la suite de l'allocution du Président Macron.

Le passage au stade 3 depuis samedi à minuit implique que tous les lieux recevant du public et non indispensables à la vie du pays sont fermés, les complexes sportifs étant donc concernés.

Les renseignements actuellement disponibles font état de mesures spécifiques de confinement à venir imposées sur le plan national, mesures qui perdureraient de huit à douze semaines donc jusqu'à la première semaine de juin.

En conséquence, le Bureau Fédéral prend les décisions suivantes :

- Les différents championnats sont suspendus ad minima jusqu'au 1^{er} juin, les commissions nationales devant élaborer des propositions de nouveaux calendriers sportifs à soumettre à l'approbation du prochain Bureau Fédéral,
- L'Assemblée Générale de la Fédération prévue le 4 avril est reportée à une date ultérieure à fixer, vraisemblablement en juin,
- L'Open de France de Beeball 10U Major prévu les 2 et 3 mai est annulé, les droits d'organisation sont conservés par le club de Lunéville pour l'année 2021,
- Le Challenge de France féminin de Softball prévu du 1^{er} au 3 mai est annulé, les droits d'organisations sont conservés par le club de Valenciennes pour l'année 2021,
- Le Challenge de France masculin de Baseball prévu du 7 au 10 mai est annulé, les droits d'organisation sont conservés par les clubs de La Rochelle et de Saint-Aubin-de-Médoc pour l'année 2021,
- Les Interligues Little League Baseball et Softball sont annulées, les droits d'organisation sont conservés par le club de Pineuilh pour l'année 2021
- Le France International Fastpitch Softball Tournament - Achille Challenge prévu du 30 mai au 1^{er} juin est annulé,
- Les personnels de la Fédération devront recourir, autant que possible, au télétravail. Une conférence téléphonique prévoyant les modalités d'adaptation des conditions de travail sera organisée avec le personnel du siège et les cadres techniques concernés le 16 mars 2020.
- Le Comité Directeur se réunira physiquement dès le passage en niveau 4.

Le Président demande au Secrétaire Général de rédiger un communiqué ainsi qu'une note explicative à transmettre aux clubs, comités et ligues afin de les informer de ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h45.

**Bureau fédéral
du 19 mars 2020 en téléconférence**

Membres ayant participé à la téléconférence : Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Frédéric GUERN, Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

Membres invités : Stephen LESFARGUES, François COLLET.

Il est constaté que 7 membres étant présents, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Didier SEMINET.

I. Commissions

Conformément à l'article 51.3 du Règlement Intérieur de la Fédération, le Bureau Fédéral ratifie comme membres des commissions 2020 les licenciés dont les noms suivent et qui ont été choisis par le président de commission :

Commission Nationale d'Arbitrage Softball – président Franck LAUTIER

- François MAYS
- Benjamin MILGROM
- Emmanuel MONGE
- Nicolas ROUX

Commission Nationale Sportive Baseball

Le Bureau Fédéral valide les P.V. 1 et 2 de la CNSB

Compte tenu de la situation sanitaire de notre pays, le Bureau Fédéral demande aux commissions sportives (CNSB, CNSS, CFJeunes) en concertation avec la CNAB, la CNAS et la CFSS d'étudier puis de présenter des calendriers prévisionnels des championnats pour une reprise envisagée au mois de juin.

II. Vie Fédérale**Affiliation**

Le Bureau Fédéral valide l'affiliation provisoire du club « LES SCORPS BASEBALL », Président Komar HAM, siège social c/o Laurent Nguyen 16 rue Leon Blum 77186 Noisiel, numéro d'affiliation 077022.

Ententes

Le Bureau Fédéral valide les ententes suivantes :

- Entente DEVILS Bron St Priest-CUBS Cruzilles lès Mépillat (069016 - Devils de Bron Saint-Priest / 001002 - Cubs Academy Softball Teeball), championnat régional de Baseball 15U AURA, droits sportifs 069016 - Devils de Bron Saint-Priest,
- WEBS'S – BANDIT (093003 - Noisy Le Grand Web's / 094016 - Bandits de Nogent Baseball Softball Club), championnat National D2 masculin Softball, droits sportifs 093003 - Noisy Le Grand Web's,
- Ermont – Vauréal (095006 - Ermont Baseball Club / 095008 - Les Squales de Vauréal), championnat régional 12U IDF, droits sportifs 095006 - Ermont Baseball Club,
- Montigny – Ermont – Vauréal (078011 - Montigny Baseball Les Cougars / 095006 - Ermont Baseball Club / 095008 - Les Squales de Vauréal), championnat régional 15U IDF, droits sportifs 078011 - Montigny Baseball Les Cougars,
- Ermont – Vauréal (095006 - Ermont Baseball Club / 095008 - Les Squales de Vauréal), championnat régional féminin Baseball 19+ IDF, droits sportifs 095006 - Ermont Baseball Club,
- ENTENTE DEVIL DRAGONS CARDS (069016 - Devils de Bron Saint-Priest / 038003 - Les Dragons de Villefontaine / 069004 -

CARDS Meyzieu Baseball Softball), championnat national D2 féminin Softball, droits sportifs 069016 - Devils de Bron Saint-Priest,

- Les Badgers de Besançon (025001 - Les Badgers de Besançon / 025003 - Baseball Softball Club de Montbeliard), championnat régional de Baseball 19+ Bourgogne Franche-Comté, droits sportifs 025001 - Les Badgers de Besançon,
- VALOGNES CAEN CHERBOURG (050002 - Les Jimmers de Saint Lô / 050011 - Lynx Baseball Softball Club de Valognes / 014001 - Caen Baseball Softball Phénix / 050006 - Cherbourg "Seagulls" Baseball Club), championnat régional Baseball 15U Normandie, droits sportifs 050002 - Les Jimmers de Saint Lô,
- Valognes - Cherbourg (050002 - Les Jimmers de Saint Lô / 050011 - Lynx Baseball Softball Club de Valognes / 050006 - Cherbourg "Seagulls" Baseball Club), championnat régional Baseball 9U Normandie, droits sportifs 050002 - Les Jimmers de Saint Lô,
- Gothics de Gif sur Yvette (091006 - Gothics de Chevry 2 baseball / 091009 - C.O.Ulis Baseball Softball), championnat régional 12U départemental Essonne, droits sportifs 091006 - Gothics de Chevry 2 baseball,
- Les Cougars de Montigny (078011 - Montigny Baseball Les Cougars / 095006 - Ermont Baseball Club), championnat régional Baseball 18U IDF, droits sportifs 078011 - Montigny Baseball Les Cougars,
- Schlitter d'Epinal (088004 - Les Schlitters d'Epinal Baseball Softball Club / 054003 - Baseball Club de Luneville), championnat régional Baseball 19+ Grand Est, droits sportifs 088004 - Les Schlitters d'Epinal Baseball Softball Club.

Rattachement

Le Bureau Fédéral valide la demande de rattachement formulée par le club 044004 - Nantes Atlantique Baseball pour faire jouer l'équipe 19+ dans le championnat régional de la 910006 - Ligue BRETAGNE de Baseball, Softball et Cricket.

Matériel

Le Bureau Fédéral conscient des frais engagés par les équipes de Division 2 de Baseball pour jouer uniquement en batte en bois décide de modifier le document « BATTES OFFICIELLES DE BASEBALL 2020 » qui est et reste le document de référence en la matière, comme ceci :

- DIVISION 1 BATTES EN BOIS OBLIGATOIRES
- DIVISION 2 BATTES EN BOIS OU EN COMPOSITE
- DIVISION 3 ET RENCONTRES REGIONALES OU DEPARTEMENTALES BATTES EN BOIS, COMPOSITES OU ALUMINIUM

Le Bureau Fédérale demande à la CNSB de répercuter l'information et de modifier, en relation avec la CFR les documents sur le site fédéral.

Le Bureau Fédéral demande à la CNAB d'avertir le corps arbitral et de faire vérifier, dans un souci pédagogique, les battes des équipes lors du premier match.

III. Contestations, demandes, appels

Demandes

Conformément aux articles 32.02.01 et 32.02.02 des RGES Baseball 2020, le Bureau Fédéral accorde une dérogation pour pouvoir jouer avec 5 joueurs mutés dans le championnat du niveau le plus bas aux équipes et clubs suivants :

- 077022 Les Scorps Baseball, championnat Baseball IDF
- 075047 - Paris Beccrews Baseball Club, challenge baseball féminin IDF + championnat départemental (CD75)

Appels

Le club 069004 - CARDS Meyzieu Baseball Softball fait appel de la décision de la Commission Nationale Sportive Baseball dans le P.V.2 du 19/02/2020 d'infliger au club une amende de 1600€ pour retard de 16 jours à la fourniture d'un dossier d'engagement complet conformément aux articles 12.05.01 et 12.05.03 ainsi qu'à l'annexe 2 des RGES 2020

Le club 077006 - Templiers de Sénart fait appel de la décision de la Commission Nationale Sportive Baseball dans le P.V.2 du 19/02/2020 d'infliger au club une amende de 1100€ pour retard de 11 jours à la fourniture d'un dossier d'engagement complet conformément aux articles 12.05.01 et 12.05.03 ainsi qu'à l'annexe 2 des RGES 2020

Le club 034001 - Montpellier Baseball Université Club "Barracudas" fait appel de la décision de la Commission Nationale Sportive Baseball dans le P.V.2 du 19/02/2020 d'infliger au club une amende de 1300€ pour retard de 13 jours à la fourniture d'un dossier d'engagement complet conformément aux articles 12.05.01 et 12.05.03 ainsi qu'à l'annexe 2 des RGES 2020

Après en avoir débattu, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité, vu les conditions actuelles, l'annulation de toutes les amendes dues aux retards dans la fourniture des dossiers d'engagement de la saison 2020.

Demandes

Le club 057004 - Cometz - Baseball et Softball Club de Metz demande si les joueurs de nationalité cubaine sont considérés ou non comme joueurs étrangers à la vue de nos règlements.

La question est actuellement à l'étude, une réponse sera fournie à la prochaine réunion du Bureau Fédéral.

Le club de Valenciennes désire participer sur le territoire du royaume de Belgique à un championnat de Softball Balle lente, la Ligue Hauts de France ne proposant pas cette discipline. Le Bureau Fédéral valide cette demande.

IV. Assemblée Générale, Budget

A la suite de la situation sanitaire que connaît notre pays, l'A.G. de notre Fédération a été ajournée. Ayant pris attache avec la Commission Fédérale Juridique ainsi qu'avec la Commission de surveillance des opérations électorales, le Bureau Fédéral décide de rouvrir à partir de ce jour la période de candidature aux postes de membres du Comité Directeur ainsi qu'aux postes de représentants territoriaux (CD et Ligue) auprès de la Commission de Répartition des fonds.

Le Président demande à la CFFi, au Trésorier Général, au DTN et aux membres du siège d'étudier en relation avec les différentes commissions un nouveau budget fédéral en accord avec la situation actuelle. Ce nouveau budget sera présenté pour validation aux membres du Comité Directeur afin d'être soumis aux votes de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h50.

Bureau fédéral du 2 avril 2020 en visioconférence

Membres ayant participé à la téléconférence : Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Frédéric GUERN, Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

Membres invités : Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT, Didier CANNIOUX, Olivier DUBAUT, Fabienne DUHOUX, Tom NAGEL, Alain ROUCAN, Stephen LESFARGUES, François COLLET, Noémi CHEVALIER.

Il est constaté que 8 membres étant présents, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer par voie de visioconférence sous la présidence de Didier SEMINET.

I. Ouverture

Le Président SEMINET prend la parole, remercie les personnes présentes et exprime son soutien à ceux qui travaillent et n'ont pas pu se joindre à nous. Cette réunion en cette période de confinement rassemble les membres du Bureau Fédéral ainsi que les membres du Comité Directeur afin de faire participer ces derniers aux différents dossiers actuels de la Fédération et d'envisager ensemble le retour à la normale.

Le Secrétaire Général remercie le Président pour ces paroles.

Le Secrétaire Général rappelle aux différentes personnes présentes que cette réunion est un Bureau Fédéral et qu'à ce titre seul les membres du Bureau disposent d'une voix délibérative, les membres du Comité Directeur ne bénéficiant que d'une voix consultative.

Crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19

Le Gouvernement a adopté 25 Ordonnances le 25 mars 2020 conformément à la loi d'urgence sanitaire n° 2020-290 du 23 mars 2020 liée à la crise du Covid-19. Ces mesures d'exception n'ont vocation à s'appliquer que durant la période de crise sanitaire.

L'article 8 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 porte sur l'adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 et précise : « Sans qu'une clause des statuts ou du règlement intérieur soit nécessaire à cet effet ni ne puisse s'y opposer, sont réputés présents aux réunions des organes collégiaux d'administration, de surveillance ou de direction, leurs membres qui y participent au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la

retransmission continue et simultanée des délibérations. Les dispositions du présent article sont applicables quel que soit l'objet de la décision sur laquelle l'organe est appelé à statuer. »

Des réunions de Comité Directeur pourront en conséquence se tenir par voie de téléconférence durant la période de confinement. Le Secrétaire Général précise que ce Bureau n'a pu se transformer en Comité Directeur en raison d'une question de délai administratif.

Les réunions seront par ailleurs désormais organisées via Zoom, un outil de téléconférence ayant vocation à remplacer celui actuellement utilisé, MyConf.

Ressources à disposition des clubs et organes déconcentrés

Le Secrétaire Général informe les membres du Bureau Fédéral et du Comité Directeur que la Fédération a compilé la liste des décisions prises par la Fédération dans une page dédiée sur le site de la Fédération : www.ffbs.fr/coronavirus-covid19

Les clubs et organes déconcentrés peuvent y retrouver toutes les mesures d'urgence, les décisions prises par la Fédération ainsi que les mesures de soutien prises par le Gouvernement pour les associations sportives.

Intervention de Noémi CHEVALIER sur l'activité partielle

1/ Définition de l'activité partielle

Le gouvernement a reconnu applicable au COVID-19 l'article R. 5122-1 du Code du travail qui permet à l'employeur de placer ses salariés en position d'activité partielle lorsque l'entreprise est contrainte de **réduire ou de suspendre temporairement son activité**.

2/ Salariés concernés

La réduction ou la cessation d'activité doit être une **mesure temporaire** et collective. Elle doit donc concerner tout un établissement ou une partie de celui-ci : unité de production, atelier, service, équipe chargée de la réalisation d'un projet.

3/ Conséquences sur le contrat de travail

Lorsque les salariés sont placés en situation de chômage partiel, leur **contrat de travail se trouve suspendu mais non rompu**. Ainsi, sur les heures ou périodes non travaillées, les salariés ne doivent pas être sur leur lieu de travail, à disposition de leur employeur et se conformer à ses directives.

4/ Indemnité versée au salarié

Le salarié placé en activité partielle reçoit une **indemnité horaire, versée par son employeur** à l'échéance habituelle de la paie, correspondant à **70 % de sa rémunération brute horaire** (environ 84% salaire net). Cette indemnité **peut être augmentée par l'employeur**.

Les heures chômées prises en compte correspondent à la différence entre le nombre d'heures réellement travaillées et la durée collective du travail ou celle prévue au contrat de travail si temps partiel. Seules les heures chômées en deçà de la durée collective applicable, et dans la limite de la durée légale, sont indemnisables.

L'employeur doit remettre au salarié un document indiquant le nombre des heures indemnisées, les taux appliqués et les sommes versées ou les faire figurer dans le bulletin de paie.

L'indemnité d'activité partielle versée au salarié est exonérée des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, mais est assujettie à la CSG au taux de 6,2 % et à la CRDS au taux de 0,50 % ; ces deux contributions sont calculées sur la base de 98,25 % de l'indemnité versée (après application d'un abattement de 1,75 % pour frais professionnels).

Les retenues de CSG et de CRDS opérées sur l'indemnité d'activité partielle ne doivent pas avoir pour effet de réduire la rémunération à un montant inférieur au 1 539,42 € pour un temps plein.

5/ Indemnisation de l'employeur

Pour accompagner le versement de l'indemnité, l'employeur bénéficie en principe d'une **allocation forfaitaire** cofinancée par l'État et l'Unedic correspondant à 7,74 euros par heure pour les entreprises de moins de 1 à 250 salariés dans la limite de 1 000 heures par an et par salarié.

Pour se faire rembourser les indemnités versées aux salariés en activité partielle, l'employeur doit adresser en ligne une demande d'indemnisation au titre de l'allocation d'activité partielle tous les mois.

Le paiement est effectué par l'Agence de services et de paiement (ASP) qui agit pour le compte de l'État.

Dans le cadre du **COVID-19**, le Gouvernement a décidé d'augmenter ce **remboursement à hauteur de l'indemnité minimale obligatoire versée par l'employeur soit 70% du brut**.

Décès de Mike RISKAS

La Fédération est endeuillée par le décès de Mike RISKAS, ancien Manager de l'Équipe de France Junior de Baseball. Le Bureau Fédéral adresse ses sincères condoléances aux membres de sa famille.

II. Commissions

Conformément à l'article 51.3 du Règlement Intérieur de la Fédération, le Bureau Fédéral ratifie les membres suivants de la Commission Fédérale Scorage et Statistiques proposés par la Présidente Annick Henrich pour l'année 2020 :

Commission Fédérale Scorage et Statistique – présidente Annick HENRICH

- Delphine Bérard
- Stéphanie Raulet
- Mathieu Noblet
- Jérôme Stehlik
- Aude Fatout

Commission Nationale Arbitrage Baseball

Le Bureau Fédéral valide le relevé de décisions du 02 au 09 mars 2020 de la CNAB concernant la FICHE TECHNIQUE PRINCIPES GENERAUX (STANDARDS) EN MATIERE D'EXPULSION.

Commission Nationale Sportive Baseball

Le Bureau Fédéral valide le P.V. numéro 3 de la CNSB.

III. Vie Fédérale

Comité Départemental de l'Hérault

Le Bureau Fédéral nomme Eric HERVE (016794) administrateur provisoire du CD34, chargé à lui d'organiser dans un délai raisonnable une Assemblée Générale des clubs du département en vue d'élire un organe décisionnaire. Cette réunion pourra si besoin se tenir par voie de téléconférence pendant la période de confinement.

Reprise des championnats nationaux

Une seconde réunion des commissions impactées par les championnats nationaux sera organisée par téléconférence le 7 avril.

La Fédération se conforme au calendrier évoqué par le ministre de l'Éducation nationale qui prévoit une reprise de la scolarité le 4 mai, ce qui supposerait la fin du confinement et la reprise des activités.

Les clubs auraient alors 4 à 5 semaines pour remettre les installations en ordre et reprendre les entraînements, les championnats pourraient alors a priori reprendre au début du mois de juin. Ce calendrier pourra être décalé en fonction de l'évolution de la pandémie.

Mise à disposition gracieuse de la plate-forme de ressources Entraîneur Baseball Better Coaches

Dans le cadre d'une entente entre la Fédération Française de Baseball et Softball et Baseball Canada, la Fédération est heureuse d'informer ses clubs qu'ils disposent de trois accès gratuits par club d'une durée d'un an à la plate-forme de ressources pour les entraîneurs de baseball Better Coaches.

Annulations et reports de compétitions internationale

Le Secrétaire Général informe les membres du Bureau Fédéral et du Comité Directeur des décisions suivantes prises par la Fédération Internationale de Baseball et Softball (WBSC), la Confédération Européenne de Baseball (CEB) et la Fédération Européenne de Softball (ESF) :

- Annulation des Coupes d'Europe de Baseball et de Softball 2020
- Report des Championnats d'Europe de Softball Féminin, Masculin et Féminin U15, dates à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire
- Report de la Coupe du Monde de Baseball Féminin WBSC, date à fixer

IV. Vie du siège

Le siège est fermé depuis le 16 mars 2020. L'ensemble du personnel salarié poursuit ses activités en télétravail à l'exception de Lydie SAYAD pour qui une mesure de chômage partiel a été mise en place. Le Président remercie le personnel d'assurer la continuité des activités de la Fédération pendant la période de confinement.

Devis TMA – Darman Design

Le Bureau Fédéral approuve le devis de la société DARMAN concernant une Tierce Maintenance Applicative additionnelle permettant de réaliser une série de modifications sur les différents sites internet gérés par la Fédération.

V. Comité Directeur

Le prochain Comité Directeur, toujours en période de confinement, se réunira par visioconférence le mardi 14 avril à 18h.

Ordre du jour :

- Approbations
- Commissions

- Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline
- Divers
- D.T.N.
- Vie du siège
- Vie Fédérale
- A.G.

VI. Assemblée Générale

En raison de la pandémie du coronavirus COVID-19, le Bureau Fédéral réuni le 15 mars a acté le report de l'Assemblée Générale prévue le 4 avril 2020. La possibilité de l'organiser par téléconférence, comme l'autorise l'ordonnance du 25 mars 2020, est actuellement à l'étude et sera envisagée si la période de confinement se prolonge.

Le Président a demandé à l'ensemble des personnes impliquées dans la construction du budget fédéral de travailler sur une version actualisée prenant en compte les différentes implications budgétaires de la pandémie et notamment des annulations ou reports d'événements à présenter au Comité Directeur pour étude et approbation.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h35.

Comité Directeur du 14 avril 2020 en visioconférence

Membres présents : Vincent BIDAUT, Christelle BONAVITA, Didier CANNIOUX, Fabien CARRETTE-LEGRAND (A 19h04), Olivier DUBAUT, Fabienne DUHOUX, François DULPHY (A 18h32), Frédéric GUERN, Jean-Marie MEURANT, Tom NAGEL, Paul NGUYEN (A 18h04), Sylvain PONGE (A 18h28), Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

Membres excusés :

Membres absents : Marie-Christine BINOT, Pierre-Yves ROLLAND, Miriam ROMERO, Alain ROUCAN.

Assistent également : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Noémi CHEVALIER, Elliot FLEYS.

I. Ouverture, Actualités,

Crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19

Le Gouvernement a adopté 25 Ordonnances le 25 mars 2020 conformément à la loi d'urgence sanitaire n° 2020-290 du 23 mars 2020 liée à la crise du Covid-19. Ces mesures d'exception n'ont vocation, en principe, à s'appliquer que durant la période de crise sanitaire.

L'article 8 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 porte sur l'adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 et précise : « Sans qu'une clause des statuts ou du règlement intérieur soit nécessaire à cet effet ni ne puisse s'y opposer, sont réputés présents aux réunions des organes collégiaux d'administration, de surveillance ou de direction, leurs membres qui y participent au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Les dispositions du présent article sont applicables quel que soit l'objet de la décision sur laquelle l'organe est appelé à statuer. »

Cette réunion du Comité Directeur se fait donc par visioconférence au moyen de Zoom, un outil de téléconférence.

Il est constaté à 18h01 que 10 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

Le Président SEMINET ouvre la réunion et revient sur la conférence du Président de la République qui s'est tenu hier soir.

Le 11 mai sera le début d'une « nouvelle étape », « progressive » et dont les règles s'adapteront aux résultats de l'objectif qui reste notre priorité : la santé de tous les Français.

- Les crèches, les écoles, puis les collèges et lycées seront ouverts à compter du 11 mai. Des règles de fonctionnement particulières seront aménagées dans ces établissements pour permettre d'accueillir les élèves.

- Le plus grand nombre de nos concitoyens sera autorisé à retourner travailler, afin de permettre à notre industrie de redémarrer et de reprendre la production. En lien avec les partenaires sociaux, le Gouvernement préparera cette reprise d'activité afin de protéger les salariés au travail.

- Les lieux rassemblant du public resteront cependant encore fermés. Les grands rassemblements impliquant un public nombreux ne seront pas autorisés avant la mi-juillet au moins.

Arrivée de Paul NGUYEN, le nombre de votant passe à 11

Rien n'est encore précisé sur la reprise des activités sportives au sein des clubs, encore moins sur la tenue des rencontres sportives pour un public restreint.

Le Président informe les membres du Comité Directeur qu'une réunion a été organisée avec les Ligues le 9 avril 2020 afin de discuter de la situation dans les territoires et d'échanger sur les pistes de reprises.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Approbations
- Commissions
- Demandes, Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline
- D.T.N.
- Vie du siège
- Vie Fédérale
- A.G.
- Budget
- Appel à projet Baseball5 et PSF

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

III. Approbations des P.V.

Le Comité Directeur valide le P.V. du dernier Comité Directeur en date du 01/02/2020 ainsi que les P.V. des réunions du Bureau Fédéral en dates des 15/03/2020, 19/03/2020 et 02/04/2020

IV. Commissions

Commission Fédérale de la Règlementation

Le Comité Directeur valide les modifications règlementaires présentées par la CFR.

La Commission Fédérale de la Règlementation est chargée d'établir l'annexe règlementation du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés.

Commission Fédérale Jeunes

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le P.V. 03.2020 de la Commission Fédérale Jeunes du 6 mars 2020.

Arrivée de Sylvain PONGE, le nombre de votant passe à 12

Le Comité Directeur valide par 6 voix pour 1 voix contre et 5 abstentions le P.V. 04.2020 du 14 avril 2020.

Arrivée de François DULPHY, le nombre de votant passe à 13

Le Comité Directeur regrette l'absence d'avis sur la validation ou la non-validation par la Commission Fédérale Jeunes des championnats régionaux jeunes dans ses procès-verbaux.

Commission Nationale Arbitrage Baseball

Le Comité Directeur valide le relevé de décision de la CNAB pour la période du 05 au 07 avril 2020 en date du 07 avril 2020.

Commission Nationale Sportive Baseball

Le Comité Directeur remercie la CNSB pour la fourniture d'un calendrier de reprise des championnats.

Commission Nationale Sportive Softball

La CNSS informe le Comité Directeur qu'elle organisera des réunions avec les clubs les jeudis 16 et 23 avril afin de discuter des possibilités de reprises des compétitions nationales.

Commission de répartition des fonds

Le Comité Directeur décide, à titre exceptionnel, de réaliser l'élection du représentant des Ligues et du représentant des Comités Directeurs par correspondance à une date antérieure à l'AG compte-tenu du contexte actuel et de la date limite du 30 juin.

La date de fin de la période des candidatures à ces deux élections sera précisée sur le site fédéral.

V. Demandes, Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline

Ligue Ile de France

La Ligue IDF soumet la demande de dérogation suivante :
Règlement 12U : permettre de jouer le championnat régional 12U en balles cuir molles 9 pouces.

Règlement 15U : permettre de jouer le championnat régional 15U en balles cuir 9 pouces avec les distances CEB, notamment pour les lanceurs.

La justification de cette demande est articulée autour de 3 axes :

- la densité importante de jeunes athlètes de haut niveau sur notre territoire.
- l'organisation conjointe d'un championnat régional et de championnats départementaux dans les deux catégories d'âge
- la nécessaire préparation de nos athlètes aux échéances internationales dont la Little League.

Après étude du dossier et discussions des membres, à la vue du contexte actuel le Comité Directeur décide d'ajourner sa décision.

VI. DTN

Le DTN fait un point sur les annulations et reports des compétitions internationales de nos équipes de France :

- Report des Championnats d'Europe de Softball Féminin, Masculin et Féminin U15, dates à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
- Report de la Coupe du Monde de Baseball Féminin WBSC, dates à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
- Annulation du Championnat d'Europe de Baseball 12U.
- Report du Championnat d'Europe de Baseball 18U en Septembre/Octobre, dates à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
- Pas de décision pour le Qualifier de Baseball 15U.
- Pas de décision pour le Championnat d'Europe 18U Baseball5.
- Pas de décision pour la Coupe du Monde senior Baseball5.

Le Président, le DTN et l'ensemble de la direction technique nationale ne sont pas favorable à la tenue d'une compétition internationale sur l'année 2020 pour nos équipes de France.

Le DTN rappelle l'ensemble des dispositifs que la fédération propose aux licenciés en cette période de confinement :

- petite vidéo à faire à la maison
- restez à la maison mais restez en forme
- vidéos sur la nutrition et la préparation mentale en période de confinement
- les techniques du jeu, session en ligne pour les entraîneurs
- l'entente entre la fédération et Baseball Canada avec la mise à disposition de la plateforme Better Coaches à nos entraîneurs/éducateurs.

Le DTN rappelle que l'ensemble des conseillers techniques et des entraîneurs nationaux de la DTN poursuivent leurs activités en télétravail. Il remercie les cadres d'assurer la continuité des activités de la fédération pendant la période de confinement.

Arrivée de Fabien CARRETTE-LEGRAND, le nombre de votant passe à 14

VII. Vie du siège

Stagiaire Assistante Juridique

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur que le stage de Mme DUPETIT en tant qu'assistante juridique dans le cadre d'un Master 2 Droit du Sport pour une durée de 6 mois a débuté le 6 avril 2020. Ses activités se feront en télétravail sous la supervision de la responsable Juridique et Vie Fédérale.

Chômage partiel du personnel du siège fédéral

Le Président informe le Comité Directeur qu'après Lydie SAYAD, passée en activité réduite de 100% le 18 mars, le reste du personnel du siège fédéral est passé en activité réduite de 60% à compter du 6 avril 2020.

Convention FFBS – Association Blind Baseball France

Le Comité Directeur valide la convention entre la Fédération et l'Association Blind Baseball France ayant vocation à se substituer au protocole d'accord signé entre les deux parties en 2010 et pour objet de promouvoir la pratique du baseball pour non ou mal-voyants.

VIII. Vie Fédérale

Affiliations

Le Comité Directeur valide l'affiliation définitive du club « LES SCORPS BASEBALL », Président Komar HAM, siège social c/o Laurent Nguyen 16 rue Leon Blum 77186 Noisiel, numéro d'affiliation 077022.

WCBF

La World Children Baseball Fondation a fait savoir le 13 avril qu'elle renonçait cette année à la manifestation prévue et ne sait pas encore si elle

organisera l'année prochaine cette manifestation dans les mêmes conditions (« clinic » féminin).

Impact financier COVID-19

Le Président SEMINET a envoyé aujourd'hui un courrier à l'ensemble des Ligues, Comités départementaux et Clubs pour connaître l'impact de la crise sanitaire actuelle sur les finances de ces structures.

IX. Assemblée Générale 2020

A la suite de l'intervention du Président de la République annonçant « Les grands rassemblements impliquant un public nombreux ne seront pas autorisés avant la mi-juillet au moins », le siège étudie avec attention l'organisation d'une Assemblée Générale sous forme de visio-conférence avec vote électronique au cours du mois de juin.

X. Budget

Le Président informe le Comité Directeur que les travaux sur le budget se poursuivent afin de présenter une version actualisée tenant compte des conséquences du Covid-19 lors de la prochaine Assemblée Générale.

XI. Appels à projets Baseball5 et PSF 2020

Appel à projets Baseball5 2020

Elliot FLEYS informe le Comité Directeur des dossiers reçus par la Fédération dans le cadre de l'appel à projets Baseball5 2020. Après étude des dossiers, le Comité Directeur définit la répartition de l'enveloppe de 30000 euros auprès de 16 structures.

Appel à projets PSF FFBS 2020

Le Secrétaire Général rappelle aux Clubs, Comités et Ligues qu'ils ont jusqu'au 30 avril pour déposer leurs projets PSF 2020 sur la plate-forme Le Compte Asso. L'enveloppe dédiée par l'Agence Nationale du Sport au PSF FFBS s'élève à un peu plus de 190000 hors territoires ultramarins.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h16.

Bureau fédéral du 24 avril 2020 en visioconférence

Membres ayant participé à la téléconférence : Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Frédéric GUERN, Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

Membres invités : Stephen LESFARGUES, François COLLET.

Il est constaté que 8 membres étant présents, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer par voie de visioconférence sous la présidence de Didier SEMINET.

I. Vie Fédérale

Comités Départementaux

Les Comités Départementaux sont des associations Loi de 1901 constituées des clubs présents sur leur territoire. Conformément à la Loi de 1901, ces associations doivent être constituées de deux membres minima. En conséquence, les Comités Départementaux suivants sont mis en sommeil et ne peuvent donc pas voter à l'élection des représentants territoriaux à la Commission de répartition des fonds :

- 910101 - Comité Départemental de l'Ain (01)
- 910115 - Comité Départemental de l'Aude (11)
- 910231 - Comité Départemental de Creuse (23)
- 910524 - Comité Départemental des Hautes-Alpes (05)
- 910808 - Comité Départemental des Ardennes (08)
- 911008 - Comité Départemental de l'Aube (10)
- 911219 - Comité Départemental de l'Aveyron (12)
- 911807 - Comité Départemental du Cher (18)
- 911927 - Comité Départemental de la Corrèze (19)
- 912122 - Corse du Sud
- 912222 - Haute-Corse
- 912625 - Comité Départemental de la Drome (26)
- 913707 - Comité Départemental de l'Indre et Loire (37)
- 913912 - Comité Départemental du Jura (39)
- 914225 - Comité Départemental de la Loire (42)
- 914303 - Comité Départemental de Haute-Loire (43)
- 914507 - Comité Départemental du Loiret (45)
- 914619 - Comité Départemental du Lot (46)
- 915108 - Comité Départemental de la Marne (51)
- 915805 - Comité Départemental de la Nièvre (58)
- 916303 - Comité Départemental du Puy de Dôme (63)
- 916615 - Comité Départemental des Pyrénées Orientales (66)

- 916701 - Comité Départemental du Bas-Rhin (67)
- 917221 - Comité Départemental de la Sarthe
- 917301 - Comité Départemental de Savoie (73)
- 917425 - Comité Départemental de la Haute-Savoie (74)
- 917923 - Comité Départemental des Deux-Sèvres (79)
- 918219 - Comité Départemental du Tarn et Garonne (82)
- 918817 - Comité Départemental des Vosges (88)
- 918905 - Comité Départemental de l'Yonne (89)
- 919730 - Département Guyane (973)

Clôture de la période de candidature

Le Bureau Fédéral vote la fin de la période de candidature pour les représentants territoriaux (Ligues et Comités Départementaux) à la Commission de Répartition des Fonds au 24 avril 2020

Le Bureau Fédéral vote la fin de la période de candidature aux postes de membres du Comité Directeur au 24 mai 2020

Élection des représentants territoriaux à la Commission de Répartition de Fonds

Le Bureau Fédéral valide la procédure de vote des représentants territoriaux proposée par le Secrétaire Général et les membres du siège.

L'élection par les pairs des représentants territoriaux des Ligues et des Comités Départementaux se fera via l'outil Google Forms, outil gratuit présent dans le compte « G Suite » utilisé par la Fédération. La date de l'élection sera le 22 mai 2020.

Afin de respecter les contraintes d'identification liées au vote, les bulletins de vote seront envoyés à l'adresse électronique des organes déconcentrés figurant sur le logiciel fédéral à la date du 6 mai 2020.

Les votes seront ouverts du 6 au 22 mai.

Les électeurs devront voter pour un candidat unique ou voter blanc. Afin de savoir qui a voté, les adresses électroniques des votants seront demandées. Afin de préserver l'anonymat des votes, seul le Président de la Commission Fédérale Juridique, membre de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales aura accès à cette information. Il ne pourra partager que le résultat du vote.

II. Assemblée Générale

Le Bureau Fédéral proposera au prochain Comité Directeur de tenir l'Assemblée Générale le samedi 20 juin 2020.

Afin de permettre une plus grande collégialité et bien que cela ne soit pas expressément indiqué dans nos règlements, le Bureau va établir un questionnaire à destination des clubs demandant si ils sont favorables à des votes électroniques lors de cette Assemblée Générale.

En fonction des réponses le Comité Directeur prendra la décision et établira les modalités des votes.

III. Comité Directeur

Le prochain Comité Directeur, toujours en période de confinement, se réunira par visioconférence le mardi 5 mai à 18h.

Ordre du jour :

- Approbations
- Commissions
- Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline
- D.T.N.
- Vie du siège
- Vie Fédérale
- A.G.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h35.